
**COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 11 MARS 2014 A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
"COEUR DU VAR"**

PRESENTS:**BESSE** : Claude PONZO - Yves FABRE - Hélène ALVE**CABASSE** : Régis DUFRESNE - Jean-Claude GIBERT - Chantal NICOLAS**CARNOULES** : Henri CEZE - Claude ARIELLO**LE CANNET DES MAURES** : Jean-Luc LONGOUR - André DELPIA - Richard SPINOSA**FLASSANS SUR ISSOLE** : Bernard FOURNIER - Jean-Louis PORTAL - Franck GUALCO**GONFARON** : Yves ORENGO - Henri GARCIN - Thierry BONGIORNO**LE LUC** : Alain MEUNIER - Mireille BACCINO ROLLEY**LES MAYONS** : Guy VERGARI - Claude JAUFFRET - Elie TROTTET**PIGNANS** : Robert MICHEL - France OBERTO - André HAY**PUGET VILLE** : Max BASTIDE - Odile VIES**LE THORONET** : Gabriel UVERNET

Nombre de membres en exercice : 38 - Délégués présents 28

Représenté : 1

Présents ou représentés : 29

Pouvoir de Guy HILY à Gabriel UVERNET

Quorum atteint

EXCUSES**LE THORONET** : Guy HILY**Claude PIANETTI** Conseiller Général du Canton du Luc**Paul DENIS** Conseiller Général du Canton de Besse**Madame CHAIX** Receveur Syndical**AUTRE PARTICIPANT****Christian GERARD** Directeur Général des Services Communauté de Communes

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h20.

Claude PONZO, Président, Maire de Besse, excuse **Paul DENIS**, conseiller général du canton de Besse et **Claude PIANETTI**, conseiller général du canton du Luc.**1 – ADMINISTRATION****1.1 – Désignation du secrétaire de séance****Claude PONZO**, Président, Maire de Besse, indique qu'il convient de désigner le secrétaire de séance parmi les délégués communautaires. Il propose **Bernard FOURNIER**, Vice-président, Maire de Flassans, et soumet la candidature au vote.**VOTE****Pour : 29****Contre : 0****Abstention : 0****PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE****1.2 – Adoption du compte rendu de la réunion du 11 Février 2014****Claude PONZO**, Président, Maire de Besse, indique que le compte rendu du Conseil Communautaire du 11 Février 2014 a été adressé aux délégués. Il demande s'il y a des remarques. En l'absence de remarques, il le soumet au vote.**VOTE****Pour :****Contre : 0****Abstention : 0****PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Claude PONZO, Président, Maire de Besse, s'adresse au Conseil Communautaire :

Messieurs les vice-présidents,

Mesdames, Messieurs les conseillers communautaires,

Ce dernier conseil communautaire de cette mandature qui s'achève est l'occasion pour moi de vous adresser mes remerciements.

Je le dis avec sincérité car, durant ces 6 dernières années, vous avez prouvé votre engagement au service l'intérêt général. Je salue votre travail, votre dévouement, vos prises de responsabilité et votre mobilisation tout au long de ces années lors notamment des commissions dont les ordres du jour étaient régulièrement chargés.

Certes, tout ne s'est pas passé sans accroc. Nous nous sommes chamaillés, disputés, nous avons débattus avec ardeur sur différents sujets. Mais tel est l'esprit du débat démocratique qui doit permettre à chacun de s'exprimer librement, dans le respect des idées et des personnes.

Dans ce sens, je pense que nous avons fait honneur au débat public en laissant de côté la calomnie, les attaques personnelles et les intérêts individuels.

Pour tout cela, je vous remercie du fond du cœur et espère que notre Communauté de Communes sera à l'avenir encore plus solidaire, car je suis convaincu que c'est cette solidarité qui nous permettra d'avancer et de concrétiser nos projets.

Soyons fiers de tous ce que nous avons réalisés, mais je ne m'étendrai pas sur le sujet, car vous connaissez les contraintes liées sur ce genre de discours en période pré-électorale.

Je profite aussi de l'occasion pour saluer l'ensemble des agents de la Communauté de Communes avec lesquels nous avons travaillé étroitement ensemble durant ces 6 ans. Par leur travail, leurs missions, leurs responsabilités et leur disponibilité, ils sont les garants d'un service public de qualité, essentiel pour le développement de notre territoire et nos habitants.

Pour finir, je tenais à rendre hommage aux maires qui ne se représentent pas à savoir : messieurs Henri Cèze, Yves Orengo et Max Bastide. Merci encore pour tous ce que vous avez apportés à notre Communauté de Communes. Je vous souhaite bonne chance pour cette nouvelle vie qui vous permettra, je l'espère, d'avoir un peu plus de temps pour profiter des personnes qui vous sont chères.

Merci à tous de m'avoir écouté.

2 – FINANCES

Yves ORENGO, Vice-président, Maire de Gonfaron, expose au Conseil Communautaire que l'ensemble des éléments qui suivent ont été examinés respectivement par la commission des finances les 21 Janvier et 18 Février 2014, puis par les bureaux des 28 Janvier et 25 Février 2014. Il présente les différents points de ce domaine.

2.1 – Budget principal : Adoption du budget primitif 2014

FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement s'équilibre à **10 774 489€** contre **9 922 403€** en 2013 soit **+ 8,5%**, mais seulement 4,5%, si l'on prend en compte uniquement les dépenses réelles de fonctionnement. L'évolution des différents chapitres est analysée ci-après sur les variations les plus significatives, à la hausse comme à la baisse.

DEPENSES

<u>CHAPITRE 011 – CHARGES A CARACTERE GENERAL</u>	:	-	351 575€
<u>CHAPITRE 012 – CHARGES DE PERSONNEL</u>	:	+	575 416€
<u>CHAPITRE 65 – AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</u>	:	+	231 000€
<u>CHAPITRE 66 – CHARGES FINANCIERES</u>	:	+	42 000€
<u>CHAPITRE 67 – CHARGES EXCEPTIONNELLES</u>	:	-	41 000€
<u>CHAPITRE 023 – VIREMENT SECTION D'INVESTISSEMENT</u>	:	+	265 999€
<u>CHAPITRE 042 – OPERATIONS D'ORDRE</u>	:	+	90 000€

RECETTES

<u>CHAPITRE 002 – EXCEDENTS ANTERIEURS REPORTEES</u>	:	-	140 832€
<u>CHAPITRE 013 – ATTENUATION DE CHARGES</u>	:	+	158 440€
<u>CHAPITRE 70 – PRODUITS DES SERVICES</u>	:	+	315 574€
<u>CHAPITRE 73 – IMPOTS ET TAXES</u>	:	+	387 678€
<u>CHAPITRE 74 – DOTATIONS ET PARTICIPATIONS</u>	:	-	86 688€
<u>CHAPITRE 75 – AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE</u>	:	+	2 000€

INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'équilibre à **5 273 834€**.

DEPENSES

➤ Les restes à réaliser 2013	:	2 695 530€
➤ Le capital de la dette	:	657 000€
➤ Remboursement par anticipation prêts	:	418 000€
➤ Les subventions amortissables	:	7 316€
➤ Subvention budget annexe	:	215 999€
➤ Les opérations 2014	:	1 279 989€
○ Valorisations des déchets	:	589 280€
○ Programme annuel du PIDAF (autofinancement)	:	453 313€
○ Travaux Natura 2000	:	66 360€
○ Communication – Projet NFC	:	69 540€
○ Etudes SCOT	:	41 495€
○ Complément études Varécopole	:	25 000€
○ Complément Sentier La Boudrague	:	13 920€
○ Matériel informatique et travaux siège	:	21 081€

RECETTES

➤ Excédent d'investissement 2013	:	955 503€
➤ Les restes à réaliser 2013	:	1 781 900€
➤ L'excédent de fonctionnement capitalisé	:	620 941€
➤ Le FC TVA	:	278 000€
➤ Les subventions	:	117 245€
➤ Le virement de la section de fonctionnement	:	465 999€
➤ Les amortissements	:	661 484€
➤ Les cessions (terrain, véhicule)	:	268 000€
➤ Les participations des communes	:	124 761€

DEPENSES D'EQUIPEMENT BRUT

Les dépenses d'équipement brut (chapitre 20, 21 et 23) s'élèvent à **1 279 989€** et seront financés à :

- **9,5%** par les subventions
- **90,5%** par l'autofinancement

Gabriel UVERNET, Vice-président, Maire du Thoronet, demande pourquoi il y a toujours prévu le remboursement par anticipation des prêts.

Yves ORENGO, Vice-président, Maire de Gonfaron, précise que lors du débat d'orientations budgétaires, seules deux communes ont exprimé leur désaccord sur ce point, le Cannet des Maures et Cabasse. Par ailleurs, le débat d'orientations budgétaires ne donne pas lieu à décision, mais simplement le vote sur la tenue d'un débat.

Alain MEUNIER, Le Luc, fait remarquer que s'il n'y a que deux communes qui se sont exprimées, cela ne veut pas dire que tous les autres étaient d'accord.

Bernard FOURNIER, Vice-président, Maire de Flassans, n'est pas convaincu que le remboursement par anticipation de prêts soit une bonne opération.

Claude PONZO, Président, Maire de Besse, n'est pas de cet avis, il vaut mieux se désendetter.

Régis DUFRESNE, Vice-président, Maire de Cabasse, rappelle qu'il a exprimé sa position lors du débat d'orientations budgétaires. On ne va pas recommencer le débat. Il ne sera pas contre le budget.

Jean-Luc LONGOUR, Vice-président, Maire du Cannet des Maures, expose que lors du débat d'orientations budgétaires, il aurait fallu voter sur ce point, c'est la raison pour laquelle la commune du Cannet des Maures s'abstiendra. En s'abstenant, les élus expriment leur désaccord sur le remboursement par anticipation des prêts, mais ne sont pas contre le vote du BP 2014.

Claude PONZO propose au conseil communautaire :

- **D'adopter le budget primitif 2014 tel que présenté ci-dessus.**

VOTE**Pour : 19****Contre : 1****Abstention : 9****PROPOSITION ADOPTEE A LA MAJORITE****2.2 – Budget annexe du SPANC****2.2.1 - Adoption du budget primitif 2014****SECTION D'EXPLOITATION :**

Elle s'équilibre à **102 796,66 €** contre **90 394,53 €** en 2013.

DEPENSES :

L'augmentation résulte des charges de personnel.

RECETTES

Le résultat 2013 reste affecté à la section d'exploitation.

Le montant total des redevances en 2014 s'élève à **84 000,00 €**.

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Elle s'équilibre à **35 049,93 €**. Il sera procédé au remplacement du 2^{ème} véhicule.

Claude PONZO propose au conseil communautaire :

- **D'adopter le budget primitif 2014 tel que présenté ci-dessus.**

<u>VOTE</u>		
Pour : 29	Contre : 0	Abstention : 0
PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE		

2.2.2 – Montant de la redevance 2014

Le montant de la redevance s'établit ainsi :

Redevance = Coût du service public d'assainissement non collectif divisé par le nombre d'installation contrôlées l'année N-1 et les prévisions de contrôle vente et nouvelles installations.

❖ Le coût net du service pour 2014 s'élève à **84 000€** (102 796€ - 18 796€)

❖ Nombre total d'équivalent contrôle	: 875
- Nombre de contrôles administratifs (F01)	: 150
- Nombre de contrôles administratifs + 20EqH (F01)	: 4
- Nombre de contrôles d'exécution (F02)	: 47
- Nombre de contrôles d'exécution + 20EqH (F02)	: 0
- Nombre de contrôles d'exécution (F02 avant 2010)	: 12
- Nombre de contrôles d'exécution + 20EqH (F02 avant 2010)	: 0
- Nombre de contrôles de diagnostic (F03)	: 120
- Nombre de contrôles de diagnostic + 20EqH F03	: 0
- Nombre de contrôles périodiques (F04)	: 400
- Nombre de contrôles périodiques + 20Eqh (F04)	: 2
- Nombre de contrôles diagnostic vente (F05)	: 140

❖ **Montant de la redevance de base 2014 : $84\ 000/875 = 96€$.**

Claude PONZO propose au conseil communautaire :

- **De fixer le montant de la redevance de base à 96€ pour 2014.**

<u>VOTE</u>		
Pour : 29	Contre : 0	Abstention : 0
PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE		

2.3 – Budget annexe du Pôle d'activités de la Gare : Adoption du budget primitif 2014

Il s'agit du 1^{er} budget pour cette opération.

Même si elle s'étalera sur plusieurs exercices, la totalité de l'opération est inscrite en 2014.

La section de fonctionnement s'équilibre à **1 825 557€**.

Les dépenses concernent :

➤ L'acquisition des terrains	: 255 000€
➤ Les études	: 110 520€
➤ Les travaux	: 1 354 600€
➤ Les frais accessoires (assurances)	: 47 337€
➤ Les frais financiers	: 58 100€

Les recettes sont constituées du stock des encours de production pour le même montant total.

La section d'investissement s'équilibre au même montant soit **1 825 557€**.

Le financement de l'opération sera assuré par un prêt à court terme, trois ans avec déblocage des fonds en fonction des besoins et facturation uniquement des intérêts.

Jean-Luc LONGOUR, Vice-président, Maire du Cannet des Maures, demande si la commune de Carnoules est d'accord pour réaliser les travaux liés à l'écoulement des eaux de pluies.

Henri CEZE, Vice-président, Maire de Carnoules, indique que la commune a accepté de réaliser un fossé à ciel ouvert afin d'éviter que les eaux de pluies du dessus aille sur la zone d'activités.

Par ailleurs, **Jean-Luc LONGOUR**, Vice-président, Maire du Cannet des Maures, trouve que la présentation du budget annexe est sibylline notamment « stock des en cours de production ».

Claude PONZO propose au conseil communautaire :

- **D'adopter le budget primitif 2014 du pôle de la Gare tel que présenté ci-dessus.**

<u>VOTE</u>		
Pour : 29	Contre : 0	Abstention : 0
PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE		

2.4 – Cession des terrains SNCF Carnoules du budget principal vers le budget annexe

La Communauté de Communes Cœur du Var a fait l'acquisition en 2010 d'un terrain situé sur la commune de Carnoules pour un montant de **432 000€**.

Cette acquisition a été réalisée en vue de la création d'une zone d'activités économiques afin de favoriser l'implantation d'entreprises sur le territoire Cœur du Var.

Des études et travaux ont été réalisés sur ce terrain depuis 2010. Par ailleurs, une subvention du département a été versée pour un montant de 215 999€ pour l'acquisition foncière.

Au total, ce sont **470 331,25€** de dépenses qui ont été réalisées par le budget principal et 215 999€ de recettes ont été encaissées.

L'activité de lotissement oblige la collectivité à créer un budget annexe. La délibération du Conseil Communautaire N°2013/66 du 25 Juin 2013 crée le budget annexe à compter du 01/01/2014.

Il convient donc de procéder à la cession du budget principal vers le budget annexe pour un montant de **254 332,25€** correspondant au solde entre les dépenses et les recettes réalisées par le budget principal au 31/12/2013.

Claude PONZO propose au conseil communautaire :

- **De céder au budget annexe du Pôle d'activités de la Gare le terrain situé à Carnoules, cadastré Section E Numéro 1303, La Gare, pour une superficie totale de 46 467m² pour un montant de 254 332,25€.**

<u>VOTE</u>		
Pour : 29	Contre : 0	Abstention : 0
PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE		

2.5 – Subventions 2014

2.5.1 - Amicale du personnel Cœur du Var

Compte tenu de l'augmentation significative du nombre d'agents, **Claude PONZO** propose au conseil communautaire:

- **De porter la subvention 2014 à 3 500€ (3 000€ en 2013).**

<u>VOTE</u>		
Pour : 29	Contre : 0	Abstention : 0
PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE		

2.5.2 - Fonds d'Aide aux Jeunes

Comme les années précédentes, **Claude PONZO propose au conseil communautaire :**

- **De reconduire le même montant qu'en 2013 soit 4 500€.**

VOTE**Pour : 29****Contre : 0****Abstention : 0****PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE****2.5.3 - Mission locale Vallée du Gapeau au Coudon**

La participation à 2€/habitant est maintenue, la population des communes de Carnoules et de Puget-Ville au 1^{er} Janvier 2014 (population légale 2011) est de 7310 soit pour 2014 une subvention de **14 620€**.

Claude PONZO propose au conseil communautaire :

- **De verser une subvention de 14 620€ à la mission locale de la Vallée du Gapeau au Coudon pour 2014.**

VOTE**Pour : 29****Contre : 0****Abstention : 0****PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE****2.5.4 - Mission locale du Centre Var**

Par courrier du 20 Novembre 2013, le Président de la mission locale du Centre Var demandait de porter la participation à 2,22€/habitant.

L'évolution des financements depuis 2007 montre que la part de la Communauté de Communes Cœur du Var n'a cessé d'augmenter tandis que celle de la Communauté d'Agglomération Dracénoise n'a pas changé (1,83€/habitant), et de plus basé sur le recensement de la population de 1999.

La part de la population de la CAD concernée représente 37% alors que le financement ne représente que 29%.

Le rééquilibrage des financements doit s'opérer par la CAD en :

↳ Prenant en compte la population légale applicable au 01/01/2014 (2011).

↳ Augmentant la participation par habitant qui demeure inchangé depuis de nombreuses années.

Alain MEUNIER, Le Luc, ne participera pas au vote.

Yves ORENCO, Vice-président, Maire de Gonfaron, demande à ce que le conseiller général du canton du Luc, vice-président de la CAD intervienne sur ce sujet.

Le Président propose au conseil communautaire :

- **De maintenir la participation de la Communauté de Communes Cœur du Var pour 2014 à 2€/habitant, ce qui correspond à une subvention prévisionnelle de 65 698€.**
- **D'adopter la convention 2014 entre la Communauté de Communes Cœur du Var et la Mission locale du Centre Var.**
- **De l'autoriser à signer la convention correspondante et toute autre pièce nécessaire à son exécution.**

VOTE**Pour : 28****Contre : 0****Abstention : 0****PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Franck GUALCO, Flassans, quitte la séance.

3 – RESSOURCES HUMAINES

3.1 – Participation à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance statutaire du Centre de Gestion du Var

Claude PONZO, Président, Maire de Besse, rappelle que la Communauté de communes Cœur du Var est actuellement adhérente au contrat groupe d'assurance statutaire du Centre de Gestion du var garantissant les risques financiers du personnel en cas de décès, d'accidents du travail, de maladie professionnelles...

Le contrat actuel du Centre de gestion arrive à terme le 31 décembre 2014.

Il est proposé de déléguer au Centre de gestion la passation d'un contrat groupe couvrant les obligations statutaires pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2015.

Claude PONZO propose au conseil communautaire :

- **De déléguer au Centre de gestion la passation d'un contrat groupe couvrant les obligations statutaires pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2015.**

<u>VOTE</u>
Pour : 28 Contre : 0 Abstention : 0
PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE

4 – VALORISATION DES DECHETS

4.1 – Autorisation à Monsieur le Président à signer l'avenant pour le marché de collecte, transport, tri, stockage et conditionnement des produits recyclables issus des ordures ménagères

Jean-Luc LONGOUR, Vice-président, Maire du Cagnet des Maures, expose que la Communauté de Communes Cœur du Var et le groupement d'entreprises conjointes SMA/PIZZORNO ENVIRONNEMENT ont conclu le 16 décembre 2013, un marché à bon de commandes sans montant maximum ni minimum pour une durée d'un an renouvelable 3 fois.

Les prestations ont débuté le 01/01/2014.

Désormais, sur le territoire Cœur du Var, la collecte des produits recyclables est organisée en bi-flux:

- Un flux multi-matériaux regroupant les emballages, les papiers et journaux –magazines
- Un flux verre

Le bordereau des prix unitaires prévoit la possibilité en cours de marché de passer d'une gestion tri-flux à une gestion en bi-flux. Toutefois, pour étendre cette collecte en Bi-flux aux colonnes d'apport volontaire, il est nécessaire d'inclure au bordereau des prix unitaires, par l'intermédiaire d'un avenant le prix de collecte des points d'apport volontaire du flux multi matériaux.

Ce prix a été fixé à 209 € HT/tonne et ne génère pas de surcout financier.

Claude PONZO propose au conseil communautaire :

- **De l'autoriser à signer l'avenant n° 1 au marché 28-2013-PF**

VOTE

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE

4.2 – Aménagement spécifique des horaires de travail des agents chargés des enlèvements des métaux dans les déchèteries

Jean-Luc LONGOUR, Vice-président, Maire du Cagnet des Maures, indique que pour faire face aux problèmes de vandalisme récurrent dont sont victimes les déchèteries, il a été décidé d'acquérir un camion grappin pour collecter les ferrailles dans les déchèteries tous les jours, du lundi au samedi (décision bureau 11/06/2013).

L'objectif est en effet d'évacuer tous les déchets ayant de la valeur et donc susceptibles d'être volés pour dissuader les personnes de pénétrer sur les équipements communautaires.

Ce camion a été livré début novembre. Après quelques mois de fonctionnement et **compte tenu des horaires d'ouverture des déchèteries et des impératifs du service, il est proposé de prévoir un temps de travail de 35 heures sur 6 jours par semaine.**

Quatre agents, titulaires du permis C, FIMO et caces grue, peuvent être affectés sur cette mission qui comprend également la levée des colonnes enterrées d'ordures ménagères. Un planning sur 4 semaines serait ainsi établi avec trois semaines sur 5 jours et une semaine sur 6 jours.

Les horaires de travail pour la semaine de 6 jours seraient les suivants :

- Lundi, mercredi, vendredi : 8h-12h et 14h-17h
- Mardi et jeudi : 10h-12h et 14h-17h
- Le samedi : 9h-13h

Claude PONZO propose au conseil communautaire :

- **De valider cette organisation sous réserve de l'avis favorable du comité technique.**

VOTE

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE

5 – ESPACES NATUREL

5.1 – Point d'information

Jean-Luc LONGOUR, Vice-président, Maire du Cagnet des Maures, informe le Conseil Communautaire sur cette opération.

Samedi 15 mars : lancement du challenge « Être Ecoloactif en Cœur du Var » à la Maison de la Nature des Mayons

Être Ecoloactif en Cœur du Var s'adresse à toutes les maisons de jeunes, foyers et espaces jeunesse du territoire de Cœur du Var ; 6 structures participent pour 2014.

Ce challenge est initié et financé par le Conseil général du Var, la communauté de communes en est le coordinateur et la Maison de la Nature des Mayons la structure d'appui.

Après choix d'une thématique relevant de la préservation des milieux naturels et/ou de la ressource en eau, chaque structure est accompagnée dans la réalisation de son projet aux niveaux méthodologique et financier.

De mars à juin 2014, les groupes de jeunes mettent en œuvre leurs actions et préparent un reportage des faits marquants de cette mise en œuvre dans le but de composer une exposition qui sera itinérante sur le territoire de la communauté de communes.

L'objectif est triple :

- Sensibiliser les jeunes au patrimoine naturel de leur cadre de vie,
- Aborder la méthodologie de projet dans la protection du patrimoine naturel,
- Valoriser ces jeunes comme ambassadeurs auprès du grand public.

Samedi 15 mars, toutes les maisons de jeunes participantes se retrouveront pour se rencontrer, apprendre à se connaître et échanger lors d'une journée festive à la Maison de la Nature avec animations, sortie, pique-nique etc... Au-delà du divertissement une occasion pour une cinquantaine de jeunes volontaires de réfléchir autrement à leur responsabilité dans le développement durable, eux qui représentent les forces vives du territoire de demain.

Le Conseil Communautaire prend acte de cette information.

Jean-Luc LONGOUR, Vice-président, Maire du Cagnet des Maures, quitte la séance du Conseil Communautaire.

6 – FORÊT

Guy VERGARI, Vice-président, Maire des Mayons, présente au Conseil Communautaire les demandes de subventions du service Forêt.

6.1 – Demande de subvention auprès de l'Etat, de la Région PACA et du Conseil Général du Var pour la réparation des dégâts causés aux ouvrages publics dans le cadre des calamités publiques lors des intempéries des 18 et 19 janvier 2014

Les intempéries des 18 et 19 janvier 2014 ont fait des dégâts très importants, au-delà même de la liste des communes sinistrées.

Le service forestier a fait un inventaire précis par relevé GPS, de l'ensemble des pistes forestières endommagées par les pluies et ravinements.

Après études des programmations prévues et sélection des pistes les plus endommagées, le dossier de demande de subvention porte sur 46 km de pistes D.F.C.I., des glissements de terrains, des coupures totales de piste. Le plafond du taux de subvention est de 80% du montant total HT.

Les dossiers de demande de subvention doivent être déposés au plus tard le 15 Mars 2014.

Plan de financement prévisionnel

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Total HT	240 322.95 € HT	Conseil Général (30%)	192 258.36 € HT
		Conseil Régional (30%)	
		Etat (20%)	
		Autofinancement (20%)	48 064.59 € HT
TOTAL HT	240 322.95 € HT	TOTAL	240 322.95 € HT

Claude PONZO propose au conseil communautaire pour ne pas être hors délai :

- D'approuver le projet de travaux d'urgence sur les pistes forestières dégradées par les intempéries des 18 et 19 janvier 2014, et le plan de financement prévisionnel ci-dessus.
- De présenter la demande de subvention correspondante à l'Etat, à la Région PACA, et au Département du VAR avant le 15 mars 2014.

VOTE

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE

6.2 – Demandes de subvention pour les programmes forestiers 2014

6.2.1 – Demande de subventions à l'Etat (+Europe), au Conseil Régional PACA et au Conseil Général du Var concernant le projet PIDAF 2014

Dans le cadre de l'instruction des dossiers d'investissements forestiers éligibles au prochain Plan de développement rural hexagonal 2014-2020, qui fait intervenir les crédits du FEADER, de l'Etat, du Conseil Régional PACA et du Département du Var, il convient de délibérer pour présenter le dossier de demande de subvention.

Dans le cadre du projet PIDAF 2014 sont prévus les travaux suivants :

- **Massif Sud** : création ou mise aux normes de 97.15 hectares de pare feu et de 5 km de pistes, et une étude faunes flore ; sur les communes du Cannet des Maures, Carnoules, Gonfaron, Les Mayons, Le Luc, Pignans et Puget ville.

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Travaux HT	338 895,00 €	Europe/Etat (20%)	67 779,00 €
		Conseil Régional (30%)	101 668,50 €
		Conseil Général (30%)	101 668,50 €
		Autofinancement (20%)	67 779,00 €
TOTAL	338 895,00 €	TOTAL	338 895,00 €

- **Massif Centre Sud**, création ou mise aux normes de 87.65 hectares de pare feu et de 11.44 km de pistes, 2 barrières DFCI ; sur les communes de Besse, Le Cannet, Flassans, Gonfaron, Le Luc, Puget Ville et Le Thoronet.

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Travaux HT	298 120,50 €	Europe/Etat (20%)	59 624,10 €
		Conseil Régional (30%)	89 436,15 €
		Conseil Général (30%)	89 436,15 €
		Autofinancement (20%)	59 624,10 €
TOTAL	298 120,50 €	TOTAL	298 120,50 €

Plan de financement prévisionnel récapitulatif pour les deux massifs :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Travaux HT	637 015,50 €	Europe/Etat (20%)	127 403,10 €
		Conseil Régional (30%)	191 104,65 €
		Conseil Général (30%)	191 104,65 €
		Autofinancement (20%)	127 403,10 €
TOTAL	637 015,50 €	TOTAL	637 015,50 €

Claude PONZO propose au conseil communautaire :

- D'approuver le projet PIDAF 2014 de la Communauté de Communes « Cœur du Var ».
- De solliciter du FEADER et de l'Etat, du Conseil Régional Provence Alpes Côtes d'Azur et du Département du Var les subventions comme récapitulées ci-dessus pour l'ensemble de la Communauté de Communes « Cœur du Var ».

VOTE

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE

6.2.2 – Demande de subventions au Conseil Régional PACA et Conseil Général du Var concernant le projet DFCI 2014

Dans le cadre du PIDAF « Cœur du Var » il convient de maintenir en conditions opérationnelles les ouvrages de lutte contre les incendies sur les massifs Sud et Centre Sud

Dans le cadre du projet DFCI 2014 sont prévus les travaux suivants :

- **Massif Sud**, maintenir en conditions opérationnelles 76.60 hectares de pare feu sur les communes du Cannet des Maures, de Carnoules, du Luc, des Mayons, de Pignans et de Puget - Ville :

Plan de financement prévisionnel

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Travaux HT	121 434,60 €	Conseil Régional (30%)	36 430,38 €
		Conseil Général (30%)	36 430,38 €
		Autofinancement (40%)	48 573,84 €
TOTAL HT	121 434,60 €	TOTAL HT	121 434,60 €

- **Massif Centre Sud**, maintenir en conditions opérationnelles 136.40 hectares de pare feu et réaliser un re-profilage sur 7.75 km de pistes sur les communes de Besse, Cabasse, Le Cannet des Maures, Flassans, Gonfaron, Le Luc, Pignans et Le Thoronet :

Plan de financement prévisionnel

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Travaux HT	225 858,94 €	Conseil Régional (30%)	67 757,68 €
		Conseil Général (30%)	67 757,68 €
		Autofinancement (40%)	90 343,58 €
TOTAL HT	225 858,94 €	TOTAL HT	225 858,94 €

Plan de financement prévisionnel récapitulatif pour les deux massifs :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Travaux HT	347 293,54 €	Conseil Régional (30%)	104 188,06 €
		Conseil Général (30%)	104 188,06 €
		Autofinancement (40%)	138 917,42 €
TOTAL HT	347 293,54 €	TOTAL HT	347 293,54 €

Claude PONZO propose au conseil communautaire :

- **D'approuver le projet DFCI 2014 de la Communauté de Communes « Cœur du Var ».**
- **De solliciter du Conseil Régional et du Département du Var les subventions comme récapitulées ci-dessus pour l'ensemble de la Communauté de Communes « Cœur du Var ».**

VOTE

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE

6.2.3 – Demande de subvention au Conseil Régional PACA et au Conseil Général du Var concernant le programme améliorations pastorales 2014

Dans le cadre de l'instruction des dossiers commun de demande de subvention pour une opération forestière qui fait intervenir les crédits du Conseil Régional PACA et du Département du Var, il convient de délibérer pour présenter le dossier de demande de subvention.

Les travaux d'améliorations pastorales 2014 concernent les communes de Carnoules, Luc et Pignans, ils couvrent 28.40 ha d'amélioration pastorales, 7 km de clôtures et 6.25 ha de restauration de terrain incendié.

Plan de financement prévisionnel

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Travaux HT	93 811,38 €	Conseil Régional (30%)	28 143,41 €
		Conseil Général (30%)	28 143,41 €
		Autofinancement (40%)	37 524,55 €
TOTAL HT	93 811,38 €	TOTAL HT	93 811,38 €

Claude PONZO propose au conseil communautaire :

- **D'approuver le plan de financement ci dessus.**
- **De présenter la demande de subvention correspondante à la Région et au Département.**

VOTE

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE

7 – AMENAG. DU TERRITOIRE / DVLPT LOCAL

7.1 – VarEcopôle

7.1.1 - Demandes de subvention sur la phase 1 : études et procédures

Gabriel UVERNET, Vice-président, Maire du Thoronet, expose au Conseil Communautaire que compte tenu de la nécessité de lancer rapidement le marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour établir le montage juridique et financier, la programmation détaillée du projet et enclencher les procédures, les demandes de subventions portent uniquement sur cette phase d'assistance à maîtrise d'ouvrage qui devra apporter l'ensemble des éléments nécessaires à l'établissement du plan de financement détaillé du projet.

	DEPENSES PREVISION- NELLES (HT)	RECETTES PREVISION- NELLES REGION	RECETTES PREVISION- NELLES DEPARTEMENT	AUTRES RECETTES PREVISION- NELLES	AUTOFINAN- CEMENT
Marché					
Lot 1	120 000€ [dont AEU : 28 000€]				
Lot 2	20 000€	9 000€	75 000€ (50%) + 15 000€ (10% bonification label QUALITE ECO VAR)	ADEME/RE GION DANS LE CADRE AEU : 21000€	30 000€
Divers	10 000€ [dont AEU : 2 000€]				
TOTAL	150 000€	9 000€	90 000€	21 000€	30 000€

Le plan prévisionnel de financement s'établit comme suit :

Ces demandes doivent être réalisées en amont du lancement du marché, Claude PONZO propose au conseil communautaire :

- De solliciter une aide financière auprès du Conseil général du Var à hauteur de 90 000 euros dans le cadre des études d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en place du projet VARECOPOLE
- De solliciter une aide financière auprès du Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur et de l'ADEME dans le cadre du FREE à hauteur de 21 000 euros concernant la mise en œuvre de la démarche d'approche environnementale de l'urbanisme dans les études d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en place du projet VARECOPOLE
- De solliciter une aide financière auprès du Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur à hauteur de 9 000 euros dans le cadre des études d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en place du projet VARECOPOLE compte tenu des enjeux du projet en termes de solidarités territoriales, de structuration des dynamiques d'extensions périurbaines, de recherche d'équilibre emplois/actifs.
- De l'autoriser à signer tout acte, document, convention s'y afférant.

VOTE

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE

7.1.2 - Un projet qui s'inscrit dans les labellisations EcoQuartier et QUALITE ECO VAR

Objectifs : renforcer l'aspect qualitatif, et l'exemplarité environnementale du projet, capter des financements potentiels et communiquer sur le projet.

- La Labellisation EcoQuartier portée par le Ministère de l'égalité des territoires et du logement : ce label n'est octroyé que lors de la mise en œuvre concrète du projet, toutefois il est nécessaire en amont des études préalables de prendre en compte les 20 engagements décrits dans la charte des Ecoquartiers et de s'engager à les poursuivre dans le cadre du projet.
Cette charte formalise 20 engagements suivant 4 grandes catégories qui sont les suivantes :
 - Faire du projet autrement
 - Améliorer le quotidien
 - Dynamiser le territoire
 - Répondre à l'urgence climatique et environnementale

NB : pas d'engagement financier

- La Labellisation Qualité ECO VAR portée par le Conseil général du Var
Une initiative départementale qui a pour but d'accroître la qualité des parcs d'activités du Var en termes d'accessibilité, d'équipements et services et de gestion environnementale.
Le label repose sur 4 familles de critères :
 - intégration territoriale,
 - intégration environnementale,
 - animation,
 - équipements et services.
 Il récompense les objectifs et résultats obtenus pour chacune des familles de critères. Les étoiles qui sont associées traduisent le niveau de qualité et d'excellence dans la démarche de labellisation.

Afin de poursuivre ces 2 démarches une approche environnementale de l'urbanisme devra être intégrée à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage sur le projet VarEcopôle.

Claude PONZO propose au conseil communautaire :

- De valider le principe d'une candidature du projet VARECOPOLE aux labels Ecoquartier et Qualité Eco Var en mettant en œuvre une approche environnementale de l'urbanisme
- De l'autoriser à signer la charte des Ecoquartiers proposée par le Ministère en vue d'appliquer les engagements de celle-ci à la réalisation du projet VARECOPOLE.
- De l'autoriser à signer tout document, convention, acte s'y afférant.

VOTE

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE

7.2 – Autorisation à Monsieur le Président à signer le marché de prestation de service en groupement de commande pour la réalisation des diagnostics accessibilité

Claude PONZO, Président, Maire de Besse, rappelle qu'une convention constitutive d'un groupement de commande pour la passation d'un marché de prestation pour la réalisation de diagnostics accessibilité a été signée entre la Communauté de Communes Cœur du Var, coordonnateur du groupement, et les communes de Besse sur Issole, Cabasse, le Cannet des Maures, Carnoules, Gonfaron, Pignans et le Thoronet ;

Considérant la consultation relative à la passation de marchés de prestation de service pour la réalisation de diagnostics accessibilité initiée le 03 janvier 2014 avec une date de remise des offres fixée au 28 janvier 2014 ;

Considérant que le Président de la Communauté de communes Cœur du Var est chargé par la convention constitutive du groupement de commande de signer les dits marchés au nom des membres du groupement ;

Considérant qu'à l'issue du rapport d'analyse des offres du 7 février 2014, le marché a été attribué au bureau d'études **CRYBALIDE pour un montant de 20 138,42 € T.T.C.**

(soit 4 154,41€ pour Besse/Issole ; 426 € pour Cabasse ; 4 288,23 € pour le Cannet des Maures ; 2 385,23 € pour Carnoules ; 2 057,31 € pour Gonfaron ; 3 547,62 € pour Pignans ; 2 193,74 € pour Le Thoronet et 1 085,88 € pour la Communauté de communes Cœur du Var).

Le marché est conclu pour une période de 4 mois à compter de la date de notification du marché.

Claude PONZO propose au conseil communautaire :

- **De l'autoriser à signer le marché de prestation de service pour la réalisation de diagnostics accessibilité avec le bureau d'études CRYBALIDE.**

VOTE

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE

7.3 – SAFER : Renouvellement de la convention d'intervention foncière

Gabriel UVERNET, Vice-président, Maire du Thoronet, expose au Conseil Communautaire :
Considérant que la convention d'intervention foncière signée en 2011 arrive à son terme le 31 mars prochain,

Considérant que les motivations et les missions d'observation et de veille foncière qui avaient conduit la Communauté de communes en 2011 à signer cette convention sont toujours d'actualité,

Claude PONZO propose au conseil communautaire :

- **De renouveler le partenariat entre la communauté de communes Cœur du Var et la SAFER PACA.**
- **De l'autoriser à signer la convention d'intervention foncière avec la SAFER PACA pour une durée de trois ans**
- **D'approuver les termes de cette convention d'intervention foncière triennale renouvelée avec la SAFER PACA.**
- **De l'autoriser à signer tout acte, document s'y afférant**
- **D'inscrire au budget primitif 2014 et suivants les crédits correspondants**

VOTE

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE

7.4 – Points d'information :

7.4.1 – Enfance-jeunesse : mise en œuvre du schéma de développement - point d'avancement

Robert MICHEL, Vice-président, Maire de Pignans, rappelle qu'au cours de l'année 2013, une étude portant sur le service public de l'enfance-jeunesse 0-18 ans a été menée dans le but principal d'aider les élus de la Communauté de communes Cœur du Var à redéfinir la compétence enfance-jeunesse sur leur territoire. A l'issue de cette étude, un schéma de développement a été réalisé définissant des actions visant à améliorer les services enfance-jeunesse et structurer l'offre sur le territoire.

Afin de mettre en œuvre ce schéma de développement, **les élus de Cœur du Var ont acté une première étape (délibération du conseil communautaire du 24 septembre 2013) avec :**

- ↳ **La réflexion sur l'opportunité et la faisabilité de créer un Relais Assistantes Maternelles (RAM) intercommunal**
- ↳ **La mise en réseau et la coordination de l'ensemble des services petite enfance et jeunesse du territoire**

Point d'avancement :

- **Concernant l'étude de faisabilité d'un RAM intercommunal** : ce projet fait actuellement l'objet d'un diagnostic réalisé en partenariat avec les services du RAM du Luc, de la PMI et de la CAF. Un premier comité technique s'est réuni le 27 janvier dernier et a commencé à élaborer **2 scénarios : un RAM itinérant ou un RAM multi-sites**. Les coûts et les lieux d'implantation de chaque scénario restent à déterminer en fonction des données recueillies. Par ailleurs, **un questionnaire va être envoyé courant mars à chaque assistante maternelle du territoire** pour mesurer leur intérêt à fréquenter ce type de structure et dans quelles mesures elles s'y rendraient.
L'étude sera présentée lors de la prochaine commission enfance-jeunesse.
- **Concernant la mise en réseau et la coordination des services petite enfance et jeunesse** : **Céline MARTIN**, responsable du service enfance-jeunesse de la Communauté de communes, a été nommée **coordinatrice à mi-temps depuis le 1/10/2013** afin de mener à bien cette mission. Au vu des résultats de l'étude, il paraît nécessaire dans un premier temps de réunir les différents services autour **d'un projet éducatif commun** et fédérateur pour l'ensemble des communes. Ce travail sera proposé en 2014 aux responsables des structures. En parallèle, afin de mieux informer les parents et futurs parents et de rendre l'offre actuelle plus lisible, **un annuaire des services enfance-jeunesse du territoire** sera réalisé.

Le Conseil Communautaire prend acte de ces informations.

7.4.2 – Audit financier : Marché d'analyse et d'assistance financière

Yves ORENGO, Vice-président, Maire de Gonfaron, informe le Conseil Communautaire que conformément à la décision des membres du bureau du 8 octobre 2013, une analyse financière a été programmée en 2014 afin d'améliorer la lisibilité sur la capacité financière de la Communauté de communes Cœur du Var à engager de nouveaux projets.

La consultation a été lancée en janvier dernier, et **Mme Patricia DARELLIS** a été retenue comme prestataire pour cette mission composée comme suit :

- une tranche ferme (analyse rétrospective et prospective avec simulation de plusieurs scénarios)
Coût : 15 360 € TTC.
Durée : 4 mois
- une tranche conditionnelle (assistance auprès des services).
Principe de déclenchement par bons de commande
Coût d'une journée : 960€ TTC
Durée : 24 mois

Le comité de pilotage de cette étude est composé des membres du bureau. Il se réunira à chaque étape et validera les résultats de l'étude et le choix éventuel d'un scénario.

Yves ORENGO, Vice-président, Maire de Gonfaron, espère que cela se passera bien pour les élections municipales. Il a passé de bons moments au sein de l'intercommunalité, même s'il n'a pas toujours été d'accord sur tous les projets. Il souhaite un bon avenir à Cœur du VAR ;

Alain MEUNIER, Le Luc, indique qu'il figure en fin de liste de André RAUFAST et que c'est un choix décidé depuis 2008, mais pas un désaccord avec André RAUFAST. Il souligne qu'il a travaillé avec plaisir avec les élus communautaires. Pour l'avenir de l'intercommunalité, il souhaiterait :

1 : renforcer le rôle des délégués communautaires par rapport au bureau ;

2 : un projet de territoire basé sur le diagnostic du SCOT ;

3 : un élargissement des compétences sous peine d'être rattaché à une autre intercommunalité par l'Etat.

Claude PONZO, Président, Maire de Besse, rappelle le travail des commissions qui sont composés d'élus des conseils municipaux. Sur les nouvelles compétences, la loi est en train d'imposer un transfert des communes vers l'intercommunalité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.